Conseil municipal

Date des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2019

Les séances ont lieu à la mairie située au 63 rue de l'Hôtel-de-Ville et débutent à **19h**.

Mardi 8 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 4 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Mardi 3 septembre
Lundi 1er avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

Tous les citoyens peuvent assister à ces séances publiques et ont la possibilité de prendre la parole lors de la période de questions, afin d'exprimer, devant le conseil municipal, leur point de vue et leurs questionnements sur des sujets qui les touchent.

Le premier pas de l'implication citoyenne est de s'informer. Les séances du conseil permettent cela, tout comme les différentes publications de la municipalité via les différents médias (internet, poste, babillards).

Horaire des fêtes

Les services municipaux (mairie et loisirs) seront fermés durant le congé des Fêtes, **du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement**.

Nous serons de retour pour vous accueillir dès le **7 janvier 2019**.

Municipalité de Chénéville
63, rue de l'Hôtel-de-Ville
Chénéville (Québec)
J0V 1E0

Courriel :
adm.cheneville@mrcpapineau.com
819 428-3583 poste 1201

Petit journal Chénéville - Décembre 2018

La Municipalité de Chénéville, une qualité de vie!

Sentiers «Allons au Bois»

Saviez-vous qu'à partir du Parc Robert-Latour, il est possible de faire de la randonnée pédestre ainsi que du ski de fond? Effectivement, plusieurs sentiers sillonnent la montagne et le terrain adjacent au terrain de baseball. La carte ci-dessous vous indique les différents sentiers ainsi que leurs longueurs. Le sentier de ski de fond est indiqué en blanc.

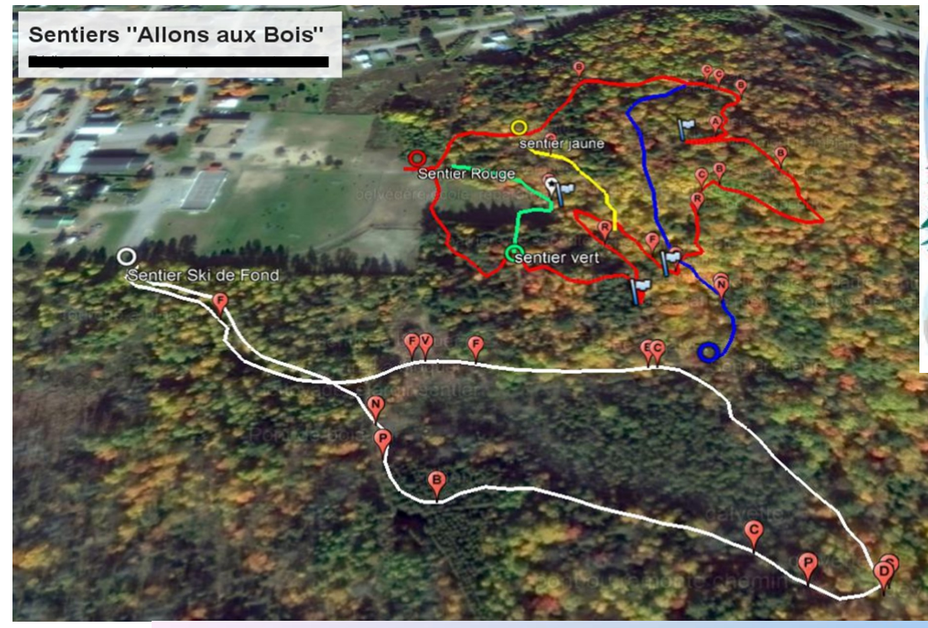

LEGENDE		Distance	Altitude	Élévation
Sentier Rouge	=	1.23km	244 mètres	61 mètres
Sentier ski de fond	=	1.03km	200 mètres	18 mètres
Sentier Bleue	=	343 mètres	216 mètres	27 mètres
Sentier Vert	=	155 mètres	196 mètres	13 mètres
Sentier Jaune	=	196 mètres	244 mètres	5 mètres

Recyclage

Les fêtes arrivent à grands pas, période durant laquelle nos habitudes de consommation changent. Il est important de continuer de recycler. Voici quelques règles afin d'établir si votre article est recyclable:

- **Est-ce que l'objet que je veux mettre dans mon bac de récupération est en papier, en carton, en plastique, en verre ou en métal?**

- **Est-ce que l'objet en question est un contenant, un emballage ou un imprimé?**

Si vous avez obtenu un « NON » à l'une ou l'autre de ces questions :
Malheureusement, l'objet pour lequel vous les avez posés ne doit pas aller dans le bac de récupération. Le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal sont les seules matières acceptées au centre de tri et elles doivent être sous la forme d'un contenant, d'un emballage ou d'un imprimé.

Si vous avez obtenu « OUI » à ces deux questions:
Tout porte à croire que votre objet est le bienvenu dans le bac de récupération. Cependant, il y a des exceptions. Visitez le site web www.tricentris.com pour de plus amples renseignements.

Le saviez-vous?

Très nombreux sont les produits de la vie courante qui contiennent du plastique. Les symboles représentés par un triangle et un chiffre à l'intérieur sont assez communs sur plusieurs étiquettes.

Par contre, le plastique **numéro 6**, aussi appelé polystyrène expansé (styrofoam), **n'est PAS recyclable**. Il comprend les matériaux d'isolation, les couvercles à café, les plateaux pour les viandes, poissons, fruits et légumes, les verres à bière ainsi que les petits contenants de yogourts, de laits et de crèmes à café.

Les plastiques numérotés **1-2-3-4-5 et 7** sont tous acceptés dans le bac bleu.

N'oubliez pas: le recyclage rapporte de l'argent à la municipalité tandis qu'il faut payer pour enfouir les ordures!

Site internet

N'oubliez pas de visiter le site internet de la municipalité. Il est mis à jour régulièrement et vous informe de ce qui se passe à Chénéville. Vous y trouverez :

- Formulaire de demande de permis et procuration
- Formulaire et liste de prix pour les locations de salles
- Procès-verbaux et avis publics
- Et beaucoup plus!

www.ville.cheneville.qc.ca

La municipalité a également sa page Facebook
Municipalité de Chénéville.
Aimez-la ! Suivez-nous !

Employés occasionnels recherchés

La municipalité cherche présentement à créer une liste d'employés occasionnels pour effectuer le service au bar lors d'évènement ou de réception, ainsi que pour le travail de voirie (remplacement). Pour soumettre votre candidature ou pour toutes demandes d'information additionnelle, veuillez communiquer avec nous.

Bénévolat

Les bénévoles sont essentiels au bon déroulement de nos activités. La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps cette année pour faire de Chénéville un endroit où il fait bon festoyer!

Intéressés par le bénévolat? Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes! Pour donner votre nom, contactez Cathy Sophie Deschatelets au 819 428-3583 poste 1285 ou par courriel à loisirs.cheneville@mrcpapineau.com .

Prévention des incendies

Le Service de Sécurité Incendie (SSI) tient à votre sécurité, voici donc quelques conseils:

Il y a déjà plusieurs feux de cheminée qui ont été répertoriés par les différents SSI de la région. Nous vous rappelons que le ramonage de votre cheminée est important et évite des incendies. Prenez le temps de disposer correctement de vos cendres, ne les mettez pas dans votre bac à déchets.

Si vous avez un sapin naturel, assurez-vous qu'il ne devienne pas trop sec et installez-le loin des sources électriques et de chaleur.

Également, on ne sait jamais quand nous aurons besoin des services d'urgence, pour nous-mêmes, nos proches ou nos visiteurs. Alors assurez-vous que votre numéro civique est bien visible et que le passage d'une civière est possible de votre entrée jusqu'à la maison. Cela permettra que plusieurs précieuses minutes puissent être épargnées.

Les pompiers du SSI de Lac-Simon/Chénéville vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes!

Remerciement aux commerçants

Le temps des Fêtes arrive à grands pas.
Les membres du conseil municipal
désirent remercier tous les commerçants
qui contribuent à l'embellissement
de notre municipalité
en décorant leurs commerces en
cette période de réjouissances.

Bibliothèque

La biblio: bien plus que des livres!

En plus d'une multitude de livres, magazines, DVD, CD et vidéocassettes, si vous désirez emprunter un livre ou un livre audio que nous n'avons pas sur les rayons, il est possible de le faire via le service «Prêt entre bibliothèques». Ce service permet également d'emprunter, gratuitement comme tous les autres services de la bibliothèque, des jeux vidéo pour les consoles Wii U, PlayStation 4 et 3, Xbox One et 360. Il suffit de vous renseigner lors de votre prochaine visite à la biblio!

N'oubliez pas, des laissez-passer pour visiter gratuitement différents musées, notamment ceux de la région de la capitale nationale, sont disponibles à la bibliothèque. Une belle idée d'activité à petit coût pendant les vacances du temps des fêtes!

Durant l'hiver, des cartes donnant accès aux sentiers de ski de fond, de raquette et du vélo d'hiver au parc de la Gatineau se rajoutent à l'offre des Cartes Musées.

Pour plus d'informations, visitez le site **www.reseaubiblioutaouais.qc.ca** ou passez à votre bibliothèque!

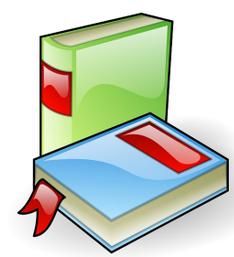

<u>La bibliothèque est ouverte selon l'horaire suivant:</u>
-lundi de 18h à 20h
-mercredi de 13h à 16h
-jeudi de 18h à 20h
-samedi de 9h à midi

La bibliothèque sera fermée
du 21 décembre au 2 janvier inclusivement.

École Adrien-Guillaume

Commission scolaire du Cœur-des-Vallées

Oyé! Oyé! Chers citoyens, comme chaque année en ce mois de décembre nous préparons un spectacle de Noël. Vous êtes invité à venir regarder et écouter les élèves présenter un spectacle de chorales de Noël à la salle communautaire de Chénéville, le 20 décembre. Pendant ce temps, plusieurs personnes se préparent pour vous présenter un merveilleux spectacle de cheerleading.

Campagne de financement

Cette année, nous avons organisé une campagne de financement qui consiste à vendre des paniers de légumes biologiques, pour réduire le coût de notre activité de fin d'année. Le panier était composé de plusieurs sortes de légumes biologiques, comme les carottes de jardin, des courges, des oignons, des betteraves, du navet, de l'ail, du céleri-rave, du chou, du chou-rave, des pommes de terre et du panais. Nous avons réussi à vendre 157 paniers, ce qui nous fait un total de 845,70$. Merci à tous ceux qui ont voulu nous encourager pour notre sortie de fin d'année.

Pour les sportifs

Chaque mercredi, quatre équipes s'affrontent lors d'une partie de handball. Ce jeu consiste à faire le plus de passes possible pour se rapprocher du but de notre adversaire. Bien sûr, il y a deux buts et des zones délimitées pour faciliter la tâche du gardien de but.

De plus, dans notre école, pendant ce mois de décembre, aura lieu tous les mercredis des parties de hockey salon qui se dérouleront dans le gymnase de l'école. Une des équipes participantes sera l'équipe des professeurs qui se nomme les « Canaprofs » et elle viendra affronter les autres équipes composées d'élèves de la 3e à la 6e année. Aussi, chaque jeudi soir après l'école il y a des parties de basket-ball qui ont lieu à l'école JM Robert de St-André-Avellin. Les pratiques se déroulent tous les jeudis midis.

En terminant, nous vous souhaitons un joyeux Noël et n'oubliez pas de laisser des biscuits et un verre de lait près du sapin.

Joyeuses fêtes!

Simon Proulx-Rousseau et Mathieu Charlebois

Déneigement

Règlement #2008-022 concernant l'ouverture des chemins, des trottoirs ou autres endroits

ARTICLE 7

Il est interdit à toute personne physique et morale ou association de mettre de la neige sur les trottoirs et dans les rues, autant dans le milieu urbain que dans le milieu rural, sous peine d'amendes.

ARTICLE 10

Nonobstant l'adoption du présent règlement, les articles 724 et 725 du code municipal continuent à s'appliquer. La municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne puisse subir en circulant en véhicule automobile dans un chemin entretenu en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

ARTICLE 11

Nonobstant l'adoption du présent règlement, l'article 69 de la loi sur les compétences municipales continue à s'appliquer. Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.

Plaintes concernant le déneigement

Le déneigement des chemins et des trottoirs de Chénéville est effectué par des contractants. Malgré cela, pour tous commentaires ou plaintes concernant l'entretien des chemins l'hiver, veuillez communiquer avec la Municipalité.

En ce qui concerne les rues Principale (route 321) et Albert-Ferland (route 315), elles sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ). Donc, pour toutes plaintes relatives à ces routes, veuillez communiquer avec eux en composant le 511 ou pour le centre de services de Papineauville, le 819 427-6238.

Cours d'informatique

Les cours d'informatique vont continuer cet hiver. Ces cours s'adressent à tous, débutants ou intermédiaires. Ils ont lieu le mercredi soir, de 18h à 20h. Les prochains cours: Réseaux sociaux (Facebook) et Antivirus.

Pour s'inscrire ou pour plus de renseignements, communiquez avec nous au 819 428-3583, poste 1201.

Stationnement

Règlements SQ-06-001 et SQ-16-001 concernant le stationnement, applicables par la Sûreté du Québec

ARTICLE 6

" Hiver " Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 00h00 et 06h00 du 15 novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

« Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00h à 06h00.»

ARTICLE 7

" DÉPLACEMENT " Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut faire déplacer un véhicule stationné, aux frais de son propriétaire, en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique ;
- le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

De la part du maire, des conseillers et de tous les employés de la municipalité, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année!

Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

Décembre 2018

Joyeux temps des Fêtes!

819 508-2070

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
3 INFIRMIÈRE KINÉSI/ OSTÉO	4 FERMÉ	5 INFIRMIÈRE MASSOTHÉRAPIE KINÉSI /OSTÉO PODOLOGIE	6 INFIRMIÈRE MASSOTHÉRAPIE PODOLOGIE PRISE DE SANG	7 KINÉSI/ OSTÉO PRISE DE SANG	8	9
10 INFIRMIÈRE	11 FERMÉ	12 INFIRMIÈRE MASSOTHÉRAPIE KINÉSI /OSTÉO PODOLOGIE	13 INFIRMIÈRE MASSOTHÉRAPIE PODOLOGIE PRISE DE SANG	14 KINÉSI/ OSTÉO PRISE DE SANG	15	16
17 INFIRMIÈRE KINÉSI/ OSTÉO	18 FERMÉ	19 INFIRMIÈRE MASSOTHÉRAPIE KINÉSI /OSTÉO PODOLOGIE	20 INFIRMIÈRE MASSOTHÉRAPIE PODOLOGIE PRISE DE SANG	21 KINÉSI/ OSTÉO PRISE DE SANG	22	23
24 FERMÉ	25 FERMÉ	26 FERMÉ	27 FERMÉ	28 FERMÉ	29 FERMÉ	30 FERMÉ
31 FERMÉ	1 FERMÉ	2 FERMÉ	3 FERMÉ	4 FERMÉ	5 FERMÉ	6 FERMÉ

Politique familiale et MADA

Nous avons besoin de vous!

Surveillez votre boîte aux lettres!
Un sondage vous sera envoyé par la poste prochainement.
Il est **IMPORTANT** de le remplir afin que votre opinion et vos commentaires soient inclus dans le résultat de la mise à jour de la Politique familiale et la démarche municipale amie des aînées (MADA) de la municipalité.
Des prix de participation seront tirés parmi les sondages reçus.

Merci d'avance de votre collaboration!

Relâche des Bois

La Relâche des Bois sera de retour du **4 au 8 mars 2019**! C'est une très belle occasion pour les enfants de profiter des joies de l'hiver, tout en apprenant à respecter l'environnement, et ce, entièrement gratuitement (financée par la MRC de Papineau, en partenariat avec la municipalité de Chénéville). Une grande partie des activités se dérouleront à l'extérieur. Animée par la Coopérative des Forêts et des Gens, les jeunes participeront à une semaine à la fois mémorable et formatrice. **Les places seront limitées**. Visitez régulièrement notre site web pour ne pas manquer les inscriptions! Une invitation ainsi que plus de détails seront remis aux jeunes via l'école Adrien-Guillaume.

Badminton

Les lundis et mercredis, à 18h et à 19h, des terrains sont disponibles pour jouer au badminton. Vous n'avez qu'à vous présenter au Centre St-Félix-de-Valois pour en profiter au coût de 8$/heure/terrain.

L'activité fera relâche pour le temps des Fêtes. De retour le 7 janvier 2019.

Patinoire

La patinoire sera bientôt en fonction. Lorsqu'elle sera ouverte, vous pourrez y accéder du lundi au vendredi de 9h à 22h et les samedis et dimanches de 8h à 22h. Pour chausser vos patins bien au chaud et accéder à une toilette si nécessaire, la cabane à patinoire sera accessible durant les mêmes heures.

Nous vous rappelons de respecter les écriteaux qui indiquent que la patinoire est fermée. Les employés s'assurent de la déneiger et de la maintenir en état au gré de la température et ont besoin de votre collaboration.

Pour vérifier l'état de la patinoire, téléphoner au 819 428-3583, poste 1201.